



Paris, le 29 octobre 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLF 2022

La FNSEA demande une augmentation du crédit d'impôt Bio

Dans un contexte inédit, les agriculteurs bio doivent faire face à de nouvelles difficultés. Certaines filières bio, comme le lait ou les œufs, connaissent des déséquilibres de marchés importants entre l'offre et la demande, notamment en raison de ventes qui s'essouffent. Dans le même temps, toutes les filières bio sont frappées par la hausse des charges sans précédent (alimentation animale, énergie, matériel...) que rencontre globalement le secteur agricole. C'est la preuve, s'il en était besoin, que la production biologique n'échappe pas à la logique économique !

Dans le cadre de la prochaine PAC, le Gouvernement a fixé des objectifs très ambitieux de développement de l'agriculture biologique : 18 % de la SAU en 2027 contre 9,5 % aujourd'hui. Accompagner la conversion est certes indispensable, mais le développement de l'offre doit impérativement rester en cohérence avec le développement de la demande !

Face à ces évolutions, la FNSEA se positionne en faveur d'un accompagnement durable et responsable de la production biologique. A cet égard, une augmentation significative du crédit d'impôt apparaît comme la mesure la mieux adaptée pour épauler les producteurs engagés dans ce mode de production. Le crédit d'impôt permet en effet d'apporter un soutien sans distorsion entre les producteurs, les filières ou les régions.

La FNSEA porte ainsi un amendement, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2022, visant à augmenter le montant du crédit d'impôt dédié à l'agriculture biologique, actuellement de 3500 euros, à 5000 euros, lequel bénéficie aux exploitants lorsqu'au moins 40 % de leurs recettes agricoles sont issues de l'agriculture biologique.

Par cet amendement, la FNSEA souhaite renforcer l'accompagnement des agriculteurs engagés en bio en défendant une approche économique de l'agriculture biologique, basée avant tout sur une juste rémunération des agriculteurs, en cohérence totale avec l'application de la Loi EGAlim.

Contact presse

FNSEA : Marion Fournier – 07 60 29 56 17 – marion.fournier@reseaufnsea.fr